

UNION INTERNATIONALE

Entrée en vigueur de l'Acte additionnel à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels le 1^{er} décembre 1962

Ratification par la République fédérale d'Allemagne

(Du 25 octobre 1962)

Nous avons été informés par le Département politique fédéral suisse et par le Gouvernement de la Principauté de Monaco que la République fédérale d'Allemagne a déposé, en date du 25 octobre 1962, son instrument portant ratification de l'Acte additionnel à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels, signé à Monaco le 18 novembre 1961.

Dans sa notification, la République fédérale d'Allemagne a précisé que sa ratification s'appliquera également au Land de Berlin à partir du jour où l'Acte additionnel entrera en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne.

La République fédérale d'Allemagne étant le second Etat ¹⁾ ayant ratifié l'Acte additionnel à l'Arrangement de La Haye, celui-ci entrera en vigueur, conformément à l'article 7, alinéa (2), dudit Acte, le 1^{er} décembre 1962, la notification par le Gouvernement suisse ayant été faite le 1^{er} novembre 1962.

Session conjointe du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne

(Genève, 15-19 octobre 1962)

Le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle s'est réuni à Genève les 29 et 30 mars 1962 ²⁾ afin d'examiner le rapport des trois experts nommés par le Gouvernement suisse conformément à la demande qui avait été formulée par le Comité consultatif de l'Union de Paris lors de sa réunion tenue à Genève en mai 1961 ³⁾.

Après avoir examiné ce rapport, ainsi qu'une analyse de celui-ci préparée par son Président, M. Guillaume Finnis, le Bureau permanent a décidé de nommer un Groupe de travail composé du Président Finnis (France) et de MM. Ladd (Etats-Unis d'Amérique), Roscioni (Italie), de Haan (Pays-Bas), Grant (Grande-Bretagne) et Němeček (Tchécoslovaquie). La tâche de ce Groupe de travail a consisté dans la prépara-

tion de documents portant sur certaines questions financières (plafond des contributions des Etats membres; incidences financières de l'adoption éventuelle d'un nouveau régime des salaires, etc.). les tâches immédiates des Bureaux internationaux réunis, le statut international des organes des Unions, les activités nouvelles, certaines questions d'organisation des Bureaux, etc.

La résolution prise par le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris, en mars 1962, invitait en outre le Comité permanent de l'Union de Berne à tenir une réunion conjointe avec lui, afin d'étudier les suggestions qui seraient contenues dans les documents de travail devant être préparés, étant donné que toute suggestion relative à l'organisation future des Bureaux internationaux réunis est susceptible d'avoir des incidences sur l'Union de Berne.

Le Groupe de travail désigné s'est réuni à Genève en juin 1962 ¹⁾ et a établi un document général intitulé « Projet de réorganisation des BIRPI », accompagné de deux annexes. L'une contenant un projet de règlement financier, l'autre un projet de statut du personnel. L'un des six membres de ce Groupe de travail, M. Němeček (Tchécoslovaquie), s'étant trouvé dans l'impossibilité de participer aux réunions des 12 au 14 juin 1962, a adressé ultérieurement ses observations.

L'ensemble de cette documentation, avec les observations de M. Němeček, a été ensuite adressé aux membres du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris en vue de la réunion qu'il a tenue à Genève du 10 au 13 octobre 1962. Cette même documentation a été adressée également aux membres du Comité permanent de l'Union de Berne, ainsi qu'une invitation à se réunir en session extraordinaire conjointement avec le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris. Cette session conjointe s'est tenue à Genève au siège des Bureaux internationaux réunis, du 15 au 19 octobre 1962, sous la présidence alternative de M. Guillaume Finnis (France), Président du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris, et de M. José-Antonio Garcia-Noblejas (Espagne), Président du Comité permanent de l'Union de Berne. Ont participé à cette session conjointe les personnalités dont la liste figure ci-dessous.

A l'issue des travaux, le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris et le Comité permanent de l'Union de Berne ont adopté les textes qui sont reproduits ci-après.

Liste des participants

Abréviations:

BP = Membre du Bureau permanent de l'Union de Paris.
CP = Membre du Comité permanent de l'Union de Berne.
BPCP = Membre des deux.

République fédérale d'Allemagne

Herbert Kühnemann (Chef de délégation BP), Président de l'Office allemand des brevets, Munich.

Eugen Ulmer (Chef de délégation CP), Professeur, Munich.
Kurt Haertel (BPCP), Ministerialdirigent, Bundesjustizministerium, Bonn.

Albrecht Krieger (BPCP), Regierungsdirektor, Bundesjustizministerium, Bonn.

¹⁾ Voir *Prop. ind.*, 1962, p. 151.

¹⁾ La France a ratifié l'Acte additionnel le 25 mai 1962 (voir *Prop. ind.*, n° 7, juillet 1962, p. 170).

²⁾ Voir *Prop. ind.*, 1962, p. 120.

³⁾ *Ibid.*, 1961, p. 169.